

ANNEXE 1 Version publique

Le tableau figurant à l'article 1^{er} paragraphe 7, de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 1998 modifié, est remplacé par le tableau suivant :

N° Rubrique	Nature des activités	Secteur	Sous-secteur	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance...) par sous secteur retenue	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance...) retenue	Régime retenu
1436	Stockage ou emploi de liquides de point éclair compris entre 60 °C et 93 °C, à l'exception des boissons alcoolisées. 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t --> DC	8 - Polymérisation Nylon	PN9	3,5 t	9 t	NC
		8 - Polymérisation Nylon	PN7	4,5 t		
		7 - Stockages et magasins	SG54	1 t		
1510	Entrepôts couverts (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des) à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques. 2. Supérieur ou égal à 50 000 m ³ , mais inférieur à 300 000 m ³ --> E 3. Supérieur ou égal à 5 000 m ³ , mais inférieur à 50 000 m ³ --> DC	7 - Stockages et magasins	SG27	15473 m ³	106944 m ³	E
		7 - Stockages et magasins	SG26	30490 m ³		
		7 - Stockages et magasins	SG42	30490 m ³		
		7 - Stockages et magasins	SG54	30490 m ³		
1530	Papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant : 3. Supérieure à 1 000 m ³ mais inférieure ou égale à 20 000 m ³ --> DC	7 - Stockages et magasins	SG27	< 500 m ³	< 650 m ³	NC
		7 - Stockages et magasins	SG26 SG42 SG54	< 100 m ³		
		8 - Polymérisation Nylon	PN7 PN8	< 50 m ³		
1532	Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531, à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant : 3. Supérieure à 1 000 m ³ mais inférieure ou égale à 20 000 m ³ --> DC	7 - Stockages et magasins	SG27	< 850 m ³	< 1000 m ³	NC
		7 - Stockages et magasins	SG54	< 100 m ³		
		8 - Polymérisation Nylon	PN7 PN8	< 50 m ³		

N° Rubrique	Nature des activités	Secteur	Sous-secteur	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance...) par sous secteur retenue	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance...) retenue	Régime retenu
1630.1	Emploi ou stockage de lessives de soude ou potasse caustique Le liquide renfermant plus de 20 % en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium. 1. Supérieure à 250 t --> A 2. Supérieure à 100 t, mais inférieure ou égale à 250 t --> D	3 - Chimie Nylon	BHC2 (24.02.30)	30 t	330 t	A
		3 - Chimie Nylon	BHC2, relais BH (24.02.32)	5 t		
		3 - Chimie Nylon	SG138 (24.02.90+IBC)	16 t		
		6 - Services Généraux	ST52 (41.10.12)	23 t		
		3 - Chimie Nylon	ST38 (12.10.02)	257 t		
2662.2	Stockage de Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) 2. Supérieure ou égal à 1 000 m ³ , mais inférieur à 40 000 m ³ --> E 3. Supérieure ou égal à 100 m ³ , mais inférieur à 1 000 m ³ --> D	7 - Stockages et magasins	SG26	4302 m ³	11 765 m ³	E
		7 - Stockages et magasins	SG42	4302 m ³		
		7 - Stockages et magasins	SG54	2031 m ³		
		7 - Stockages et magasins	SG54	6 m ³		
		8 - Polymérisation Nylon	PN6	637 m ³		
		8 - Polymérisation Nylon	PN7 PN8	85 m ³		
		8 - Polymérisation Nylon	PO1	402 m ³		
2663.2	Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) 2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant : c) supérieur ou égal à 1 000 m ³ , mais inférieur à 10 000 m ³ --> DC	7 - Stockages et magasins	Extérieur	200 m ³	300 m ³	NC
			SG27	100 m ³		
2915.1a	Procédés de Chauffage utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles dont la température d'utilisation est égale supérieure au point éclair des fluides. 1. Lorsque la température d'utilisation est égale ou supérieure au point éclair des fluides, Si la quantité totale de fluides présente dans l'installation (mesurée à 25°C) est : a) supérieure à 1 000 l --> E	8 - Polymérisation Nylon	PN11 ST55	48000 l	48000 l	E
		8 - Polymérisation Nylon	-	0 l		

N° Rubrique	Nature des activités	Secteur	Sous-secteur	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance...) par sous secteur retenue	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance...) retenue	Régime retenu
2921.a	Installations de Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle a) La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 3 000 kW --> E	6 - Services Généraux	SG90	14000 kW	26793 kW	E
		6 - Services Généraux	SG22	12793 kW		
2925	Ateliers de charge d'Accumulateurs 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 50 kW --> D <i>(1) Puissance de charge délivrable cumulée de l'ensemble des infrastructures des ateliers.</i>	6 - Services Généraux	Pôle Énergie	100 kW	240 kW	NC
		6 - Services Généraux	Pôle Énergie	50 kW		
		3 - Chimie Nylon	BHC	25 kW		
		6 - Services Généraux	SG24	20 kW		
		6 - Services Généraux	SG120	10 kW		
		6 - Services Généraux	CE3	20 kW		
		8 - Polymérisation Nylon	PN6	55 kW		
3110	Combustion de combustibles dans des installations d'une puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MW	6 - Services Généraux	SG70	60 kW	117,6 MW	A
		8 - Polymérisation Nylon	PN11	4,2 MW		
		6 - Services Généraux	SG33	0,7 MW		
		6 - Services Généraux	Centrale Thermique	112 MW		
		3 - Chimie Nylon	BH1	0,33 MW		
		8 - Polymérisation Nylon	PN 6	0,33 MW		
3410-d	Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques organiques, tels que : d) hydrocarbures azotés, notamment amines, amides, composés nitreux, nitrés ou nitrates, nitriles, cyanates, isocyanate	3 - Chimie Nylon	BHC	135 000 t/an	135 000 t/an	A

N° Rubrique	Nature des activités	Secteur	Sous-secteur	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance...) par sous secteur retenue	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance...) retenue	Régime retenu
3410-h	Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques organiques, tels que : h) matières plastiques (polymères, fibres synthétiques, fibres à base de cellulose)	8 - Polymérisation Nylon	PN6	170 t/j	170 t/j	A
4110.2	Toxicité aiguë catégorie 1, pour l'une au moins des voies d'exposition 2. Substances et mélanges liquides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : b) Supérieure ou égale à 50 kg, mais inférieure à 250 kg --> DC	5 - Laboratoires analytiques	SG145	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	NC
		5 - Laboratoires analytiques	Cabine BH3			
4310	Gaz inflammables catégorie 1 et 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées) étant : 2. Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 10 t --> DC	6 - Services Généraux	Tuyauteries : - gaz naturel entre la limite de propriété à SG40 et les ateliers utilisateurs (GRTgaz Est) - gaz naturel entre la limite de propriété à SG144 et la cogénération (GRTgaz Ouest) - gaz de raffinerie entre la vanne de limite de propriété et les chaudières du Pôle Énergie	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	NC
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t --> DC	7 - Stockages et magasins	SG54	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	NC
		5 - Laboratoires analytiques	SG145			
4430	Solides pyrophoriques catégorie 1 La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 50 t --> A <i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t</i>	7 - Stockages et magasins	SG88	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	A SB
		7 - Stockages et magasins	SG54			
		3 - Chimie Nylon	BHC (en cours catalyseur)			

N° Rubrique	Nature des activités	Secteur	Sous-secteur	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance...) par sous secteur retenue	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance...) retenue	Régime retenu
	<i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t</i>	3 - Chimie Nylon	BHC (aire de stockage fûts de catalyseur)		demande	
4510.2	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t --> DC	8 - Polymérisation Nylon	PN9	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	DC
		8 - Polymérisation Nylon	PN11 ST55			
		7 - Stockages et magasins	SG54			
		6 - Services Généraux	ST102 (R20560)			
		6 - Services Généraux	SG90			
47XX	Substance nommément désignée – voir annexe version confidentielle communicable sur demande	3 - Chimie Nylon	BHC	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	ASH
		7 - Stockages et magasins	SG88			
47XX	Substance nommément désignée – voir annexe version confidentielle communicable sur demande	3 - Chimie Nylon	BHC (cadres H2)	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	D
		3 - Chimie Nylon	BHC (en cours H2 dans tuyauteries)			
		5 - Laboratoires analytiques	SG145			
		6 - Services Généraux	Magasin général			
		8 - Polymérisation Nylon	PO1			
47XX	Substance nommément désignée – voir annexe version confidentielle communicable sur demande	7 - Stockages et magasins	Entre SG27 et PN8	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	NC
47XX	Substance nommément désignée – voir annexe version confidentielle communicable sur demande	5 - Laboratoires analytiques	SG145	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	NC
		6 - Services Généraux	Magasin général			
		6 - Services Généraux	ST97			

N° Rubrique	Nature des activités	Secteur	Sous-secteur	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance...) par sous secteur retenue	Capacité maximale de l'activité (Volume, puissance...) retenue	Régime retenu
47XX	Substance nommément désignée – voir annexe version confidentielle communicable sur demande	6 - Services Généraux	ST67 (dans SG8) SG33.1 SG10 SG33.1 SG90 SG48	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	voir annexe version confidentielle communicable sur demande	NC

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2024-1
Pour la préfète,